



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 SEP. 1984

Séance Ordinaire du Vingt Sept Septembre Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatre,

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatre le 27 Septembre à 20 H. 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 Septembre s'est assemblé sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - André LEON -
Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. Joël MONIER - André VIOLETTE -
Maurice CHERRET - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints - MM. Pierre BOE -
Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mme Madeleine MINSSIEUX -
MM. Paul GUILLAUMET - Jean-Claude GILLES - Bernard LEBORGNE - Mme Jocelyne
CHABROU - MM. Yves BAFFREY - Maurice NIVOT - Mme Danielle LARZILLIERE -
MM. Georges DALLEMAGNE - Jacques JUAN - Claude ROUMEJON - Daniel DICK -
Dominique TRESGOTS - Camille GAUTHIER.

POUVOIRS : M; Jean-Pierre MANGE à M. Jean-Jacques ROBERT
Mme Mona GODEFROY à M. Maurice CHERRET
Mme Florence ARTIERI à M. Jean-Jacques ROBERT

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Pierre BOURIOT
Mme Françoise GISSELBRECHT
M. Bernard BOULEY
M. Michel POISSON

Après lecture du Procès Verbal de la précédente réunion celui-ci est adopté.

Monsieur ROBERT donne lecture de la lettre de Monsieur Jean-Pierre MANGE remerciant le Conseil pour les marques de sympathie qu'il a reçues lors du décès de son père.

0 0
0

COMPTE ADMINISTRATIF 1983

LE CONSEIL

Après avoir examiné le Compte Administratif 1983 qui lui est présenté par le Maire,

Par 21 voix et 5 abstentions, Monsieur ROBERT, Maire, porteur de deux pouvoirs, n'ayant pas pris part au vote,

Adopte le Compte Administratif de la Ville qui se monte à :

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 SEP. 1984

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	10 538 553.-	27 566 734,84
Recettes	14 602 402,02	26 575 304,97
<u>Excedent</u>		
Dépenses		991 429,87
Recettes	4 063 849,02	

Adopte le Compte Administratif du Service d'Assainissement qui se monte à :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	103 622,23	1 171,265,32
Recettes	637 112,74	1 714 499,84
<u>Excedent de Recettes</u>	533 490,51	543 234,52

Adopte les Comptes de Gestion du Receveur Municipal correspondant à ces Comptes Administratifs,

Décide de procéder aux virements de crédits ci-après :

AUGMENTATION			DIMINUTION		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
903 2	214 21	135 525,73	903 2	232 01	135 525,73
925 o	16	6 608.-	925 o	264	6 608
931	618	215 851.-	955		
	665	800.-		640 1	216 651.-
934	608	736.-	970	669	736.-
940	662 o	7 041.-	970	669	7 041.-
943	615	27 325.-	955	640 1	27 235.-
945	611	2 382.-	970	669	1 070.-
			955	640 1	1 312.-
955	657	5 000.-	955	640 1	5 000.-

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 SEP. 1984

Décide l'Annulation des Crédits tant en Dépenses qu'en Recettes
suivant les Tableaux ci-après :

ETAT DES DEPENSES
ANNULEES EN INVESTISSEMENT
S/ RELIQUATS 1983

Chapitre	S/Chapit.	Article	LIBELLE	Montant
00	9	212	Acquisition de Bâtiment pour Services Administrat.	17 265,60
01	0	210 02	Acquisition de Terrain pour Parking	5 677.-
	0	214	Acquisition de Matériel	427.-
	0	233	Création de Parking	12 804.-
	10	233 02	Travaux de Pistes Cyclables	58 290.-
	10	233 07	Travaux de Voirie-Rue Charpentier	56 168.-
	10	233 08	Travaux de Voirie - Rue du Four à Chaux	200 000.-
	12	233 02	Travaux d'Eclairage Public R.N. 191	107 000.-
	12	233 17	Travaux de Signalisation Tricolore R.N. 191	125 959,28
	5	233 11	Travaux d'Aménagement du Parc de Villeroy	346 822,08
903	1	232 08	Travaux Ecole Verville (Vannes Gaz)	8 500.-
		232 02	Travaux Sécurité Chaufferie	2 888.-
	2	232 21	Travaux Bâtiment Gymnase du C.E.S.	1 774 629,70
	5	232 03	Travaux Bâtiment - Piscine (Vannes Gaz)	4 500.-
		232 10	Travaux Bâtiment Hall des Sports	255 000.-
	9	214 05	Acquisition Matériel C.M.L.C.	196 110,56
		214 06	Acquisition Matériel M.A.L.C.	82 985.-
		214 07	Acquisition Matériel Ecole de Musique	3 010.-
		232 04	Travaux de Bâtiment - Centre Culturel (Orangerie)	581 429,75
		232 06	Travaux de Bâtiment - C.M.L.C.	159 996,22
		232 09	Travaux de Bâtiment - Salle Polyvalente	945 070.-
904		232 01	Travaux de Bâtiment Résidence E. GAURAZ	10 000.-
TOTAL GENERAL				4 954 532,19



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ETAT DES RECETTES
ANNULEES EN INVESTISSEMENT
S/ RELIQUATS 1983

27 SEP. 1984

Chapitre	S/Chapit.	Article	LIBELLE	Montant
01	0	16	Produit de l'Emprunt pour Acquisition de Mobilier	1 000.-
	10	16	Produit de l'Emprunt pour Travaux Rue du Four à Chaux	200 000.-
		16	Produit de l'Emprunt pour Travaux de Voirie Divers	66 000.-
	12	105	Subvention Région pour E.P. R.N. 191	78 150.-
		105	Subvention Départementale Signal. Tricolore R.N. 191	67 500.-
		16	Produit de l'Emprunt pour Travaux Eclairage Public	22 000.-
		12	Produit de l'Emprunt pour Signalisation Tricolore R.N. 191	169 000.-
	5	105	Subvention de l'Etat pour Parc de Villeroy	124 000.-
903	1	105	Subvention de l'Etat pour Ecole des Myrtilles	14 765.-
	2	105	Subvention de l'Etat pour Gymnase C.E.S.	300 000.-
		105	Subvention du Département pour Gymnase C.E.S.	300 000.-
		16	Produit de l'Emprunt pour Extension du C.E.S.	1 250 000.-
	5	105	Subvention d'Etat pour Stade	380 000.-
		16	Produit de l'Emprunt pour Terrain de Sport	447 000.-
		16	Produit de l'Emprunt pour Economies d'Energie	48 700.-
	9	105	Subvention Z.N.E. pour Centre Culturel	20 000.-
		105	Subvention Départementale pour Matériel C.M.L.C.	20 000.-
		105	Subvention Départementale Matériel Orangerie	19 000.-
		16	Produit d'Emprunt pour Centre Culturel	182 000.-
		16	Produit d'Emprunt pour Matériel M.A.L.C.	100 000.-
		16	Produit d'Emprunt pour Salle Polyvalente	1 000 000.-
		16	Produit d'Emprunt pour Economies d'Energie	40 000.-
925	0	25	Subvention en Annuités du Département	4 195,84
			TOTAL GENERAL	4 853 310,84



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 SEP. 1984

Monsieur JUAN, au nom du Groupe "La Parole aux Citoyens" explique les raisons de leur abstention :

" Il s'agit du Compte se rapportant à un Budget que nous n'avons pas voté, puisque non élu à cette époque, et nous ne pouvons donc pas prendre de position quant au résultat."

0 0
0

TARIF DES SERVICES

Monsieur CHERRET informe le Conseil, qu'afin de répondre à une suggestion de la Cour Régionale des Comptes relative aux demandes de dérogation pour l'augmentation des Tarifs des Services Communaux, une lettre a été adressée à Monsieur le Commissaire de la République le 9 Août 1984 et que par lettre en date du 14 Septembre, il nous a autorisé à pratiquer la hausse de 4,75 % prévue par l'Arrêté 84-2230 du 20 Juin 1984.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte les Tarifs ci-après à compter du 1er Octobre 1984 :

<u>ANCIENS</u>		<u>NOUVEAUX</u>	
Restaurant Scolaire : 11 Frs		11,50 Frs.	
<u>ANCIENS</u>		<u>NOUVEAUX</u>	
Ecole de Musique :			
Droit d'Inscription Annuel : 50 Frs		52,35 Frs.	
<u>Au Trimestre : Solfège</u>		<u>Inst. Ensembles</u>	
MENNECY	116,05	147,70	130.-
Canton Limitr.	145,09	184,60	130.-
Autres Communes	150.-	600.-	130.-
Chorale Adulte Annuel	105,50	105,50	130.-
		Solfège	Inst. Ensembles
		121,55	154,70
		151,40	193,40
		157,10	628,50
			110,50

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 SEP. 1984

Classes de Neige :

<u>ANCIENS</u>	<u>NOUVEAUX</u>
440 - 734	400 - 770 17,50
734,01 - 1 000 : 31,50	770,01 - 1 050 : 33.-
1 000,01 - 1 460 : 40,00	1 050,01 - 1 530 : 42.-
1 460,01 - 1 860 : 48,00	1 530,01 - 1 950 : 50.-
1 860,01 - 2 270 : 56,00	1 950,01 - 2 380 : 92,50
2 270,01 - 2 690 : 64,00	2 380,01 - 2 820 : 67.-
2 690,01 - 3 100 : 72,00	2 820,01 - 3 250 : 75.-
3 100,01 - 3 600 : 79,50	3 250,01 - 3 770 : 83.-
3 600,01 - 4 000 : 87,50	3 770,01 - 4 200 : 92.-
+ 4 000,01 : 99.-	+ 4 200,01 - :104.-

<u>ANCIENS</u>	<u>NOUVEAUX</u>
<u>Séjours de Neige :</u>	
- 1 570 : 420.-	1 645 440.-
1 570,01 - 1 780 : 630.-	1 645,01 - 1 865 : 660.-
1 780,01 - 2 180 : 845.-	1 865,01 - 2 280 : 885.-
2 180,01 - 2 640 : 1 015.-	2 280,01 - 2 765 : 1 070.-
2 640,01 - 3 000 : 1 160.-	2 765,01 - 3 140 : 1 125.-
3 000,01 - 4 100 : 1 370.-	3 140,01 - 4 290 : 1 435.-
+ 4 100,01 - : 1 475.-	+ 4 290.- : 1 545.-

<u>ANCIEN</u>	<u>NOUVEAU</u>
<u>Garderie Maternelle : 1/2 Journée</u>	
4,35	4,55

En ce qui concerne les Classes de Neige, le versement d'un acompte de 50 % du montant de la participation sera demandée aux familles avant le départ des enfants, et pour les Séjours de Neige, la participation devra être versée intégralement avant le départ.

0 0
0

C.E.S. : JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil qu'en 1983, avaient été constatées au C.E.S., des fuites de Gaz sur les canalisations extérieures, fuites dues à une corrosion excessive desdites canalisations. Le même phénomène s'était produit sur la canalisation de chauffage et de distribution d'eau aux robinets d'arrosage. Des fuites d'étanchéité de couverture devaient être également constatées.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 SEP. 1984

Devant l'importance de ces désordres et le refus par l'entreprise constructrice, la S.A.E, de faire jouer la garantie décennale, le Conseil Municipal avait décidé d'introduire une instance devant le Tribunal Administratif.

Nous venons de recevoir notification du Jugement rendu par cette juridiction qui reconnaît le bien fondé de notre demande et fixe le montant des indemnités qui doivent nous être versées par les différents responsables. Le total de ces sommes représente 204 816,11 Frs. Les dépenses étant à la charge de l'Entreprise et des Architectes. L'Etat qui avait construit ce bâtiment voit sa responsabilité écartée du fait de la remise à la Ville de ce C.E.S.

LE CONSEIL

Prend acte de cette information,

Et se réjouit de l'aboutissement de cette affaire,

0 0
0

POLLUTION DE L'ESSONNE - LETTRE DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PECHE ET DE PISCICULTURE DE L'ESSONNE.

Monsieur ROBERT donne lecture du Rapport en date du 10 Août 1984 émanant de la Fédération des Associations de Pêche et de Pisciculture de l'ESSONNE, relatif à un constat de pollution de l'ESSONNE du 28 Juin 1983, et mettant en cause la Ville de MENNECY pour 25 % et la Papeterie LECOURSONNOIS pour 75 %. L'application d'une formule mathématique nous rend responsable d'une perte de productivité de 121 Kg500 de poissons soit une somme de 4 395 Frs. 18, qu'il nous est demandé de verser à la Fédération, faute de quoi, nous pourrions être assigné devant le Tribunal Civil.

Monsieur ROBERT fait part de son indignation devant une telle mesure, lui qui, comme Président du Syndicat des Communes du Canton, a lancé un Contrat Régional pour la réhabilitation de la Rivière de l'ESSONNE depuis le LOIRET, lequel programme entraîne une énorme amélioration de la qualité de la faune et de la flore de la Rivière. Il déclare qu'il n'y a pas l'intention de payer cette "Amende" et qu'il ira défendre la Ville au Tribunal s'il y a lieu.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour le non paiement et s'il y a lieu, défendra la Ville en Justice, mandatant Monsieur ROBERT à cet effet.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 SEP. 1984

AFFAIRE DOUSSET : INSTANCE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF.

Monsieur ROBERT informe le Conseil que la Ville de MENNECEY a été traduite devant le Tribunal Administratif de VERSAILLES par la Société DOUSSET - 23 Rue de la Libération à BOISSY-LE-CUTE, pour non paiement d'intérêts moratoires à la suite de règlements tardifs lors des travaux du C.E.S.

Il est réclamé une somme de de 67 610,02 à ce titre et 3 000 Frs en vertu des dispositions de l'Article 700 du N.P.C.

Monsieur ROBERT explique que la Société DOUSSET s'étant vu confier les travaux de charpente métallique - couverture pour un Marché de 514 043 en date du 1er Juin 1981, Marché porté à 1 069 798 Frs. par Avenant du 15 Octobre 1981.

A ce Marché, il y a eu lieu d'ajouter 16 287,60 Frs. de Travaux supplémentaires. Ce qui porte l'ensemble à 1 086 085,60.

Les acomptes successifs, pour un total de 869 679,89 ont été payés à l'Entreprise entre 45 et 60 jours. Les difficultés de Trésorerie dues à la non perception de la Subvention d'Etat et aux tractations pour réalisation des emprunts destinés à la remplacer provisoirement, nous ont conduits à payer le reliquat avec un certain retard.

L'Entreprise DOUSSET n'a pas admis cette situation et nous assigne aujourd'hui.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à défendre la Ville devant le Tribunal Administratif et à s'assurer du concours de Maître LEMANISSIER, Avocat - 5 Avenue Bertie ALBRECHT - 75008 PARIS.

0 0
0

ECOLE DE MUSIQUE - AGREMENT

Madame BLIN donne lecture de la lettre émanant du Ministère de la Culture en date du 4 Septembre 1984 nous informant de l'Agrément de notre Ecole de Musique par ce Ministère, pour une période de 3 ans renouvelable.

Cet agrément n'ouvre droit à aucune subvention, mais constitue un label de qualité.

LE CONSEIL

Prend acte.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 SEP. 1984



RENTREE SCOLAIRE

Madame BLIN fait part des conditions dans lesquelles s'est effectuée la Rentrée Scolaire dans les Ecoles Maternelles, Primaires et C.E.S. Madame CHABROU fait remarquer que si cette rentrée s'est bien passée pour le C.E.S. proprement dit, il n'en est malheureusement pas de même pour la S.E.S., qui en fait partie, puisqu'il manque deux Professeurs, ce qui handicape lourdement le fonctionnement de l'Etablissement.

LE CONSEIL

Prend acte.

0 0
0

LA MUSIQUE A L'ECOLE

Madame BLIN explique que le Professeur de Musique qui a assuré l'expérience "La Musique à l'Ecole" à la fin de l'année scolaire précédente est prêt à reprendre cette activité. Un problème toutefois à l'Ecole Primaire des Myrtilles, où les Instituteurs concernés ont mal perçu la nécessité de ces cours. Madame LARZILLIERE signale qu'ils ont changé à cette rentrée et qu'il faut peut être s'entretenir avec les nouveaux pour que tout rentre dans l'ordre.

LE CONSEIL

Donne son accord et charge Madame LARZILLIERE qui accepte d'intervenir auprès de ces nouveaux enseignants.

0 0
0

CONVENTION AVEC LA G.F.A. D'ORMOY

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil que le Groupement Foncier Agricole d'ORMOY, se propose de réaliser un lotissement de 8 Lots sur un ensemble de 8 500 M2 sis au Clos Renault.

Une Convention règle les modalités d'exécution pour le lotissement, un programme de Travaux de Voirie, d'Assainissement et d'Eclairage Public, tant dans le lotissement que sur les voiries communales périphériques.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 SEP. 1984



Aucune participation ne serait demandée, les constructeurs étant en Régime de la T.L.E.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord et autorise le Maire ou son Adjoint Délégué, à signer ladite Convention.

O O
O

TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur VIOLETTE expose qu'en ce qui concerne les Travaux d'Economie d'Energie, il y aurait lieu que la Ville se fasse inscrire pour prendre rang en vue de bénéficier d'éventuelles subventions au titre de la deuxième partie du deuxième Fonds Spécial 1984.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Sollicite l'inscription de la Ville de MENNECEY auprès de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie, Région ILE-de-FRANCE - 9 Rue Georges Enesco à CRETEIL, pour un montant de Travaux de 1 200 000 Frs. Hors Taxes.

Dit que le Programme définitif sera arrêté après avis de la Commission des Travaux.

O O
O

POSE DE CONTENEURS DE VERRE - CONVENTION AVEC LA SOCIETE BAUDI-FRANCE

Madame DUFAYET informe le Conseil que la Commission Voirie, a en son temps, émis un avis favorable à la pose de nouveaux conteneurs de verre d'origine ménagère afin de compléter ceux déjà existants.

Un contact a été pris avec la Société BAUDI-FRANCE qui propose, dans le cadre d'un contrat, de fournir gratuitement et d'installer ces appareils qui recevront une publicité.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte la proposition qui lui est faite,

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 SEP. 1984



Autorise le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la Convention liant la Ville à la Société BAUDI-FRANCE - 41 Rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS.

0 0
0

SECURITE

Monsieur TELLIER informe le Conseil qu'à la suite des incidents divers qui se sont déroulés aux abords du C.E.S. et qui ont eu pour effet :

- des dégradations aux biens immobiliers et mobiliers publics.
- des menaces, coups et blessures à l'endroit d'enfants mineurs et d'adultes.
- des vols.

il a réuni la Commission Communale de Prévention de la Délinquance qui a suggéré qu'une plainte contre X soit déposée en Gendarmerie afin qu'une intervention de ce service puisse avoir lieu et que la Justice puisse actionner.

LE CONSEIL

Donne son accord et prend acte de cette décision.

0 0
0

TRANSPORTS

Monsieur TELLIER informe le Conseil que devant l'importance des transports effectués par les divers services qui évoluent autour de l'Administration Communale, il a demandé aux transporteurs de ne plus accepter de commandes de cars sans un bon de commande de la Mairie. La masse des transports peut nous permettre une organisation susceptible d'obtenir des prix plus intéressants. Il faut qu'une discipline s'instaure même si elle doit être quelque peu contraignante.

0 0
0

PISCINE

Monsieur ROBERT donne lecture du bulletin d'analyse de l'eau de la Piscine effectuée par la D.A.S.S. Rien à signaler - Eau correcte.

Le Conseil prend acte.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 SEP. 1984

DEPART EN RETRAITE

Monsieur ROBERT fait part du départ de Monsieur BUSSIERE Garde Champêtre, et de Monsieur BORNET qui assurait la rentrée et la sortie des Ecoles de la Jeannotte.

Le Conseil Municipal recevra Monsieur BUSSIERE le 20 Octobre, et Monsieur BORNET au cours de la Sainte-BARBE.

0 0
0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur TREGOTS expose que l'article paru dans MENNECY-INFO sur la fiscalité lui paraît parfois polémique et il demande qu'un droit de réponse soit donné à son Groupe. Après diverses échanges de vues, Monsieur ROBERT lui propose une rencontre afin d'étudier ensemble l'article qui, à son avis, pourrait être publié.

Monsieur BAFFREY remarquant que le P.I.C. situé aux abords du C.M.L.C. ne fonctionne pas et considérant que c'est une mauvaise image de marque, demande son enlèvement. Monsieur DALLEMAGNE rétorque que la Société a apporté des améliorations techniques et que depuis ce soir, il remarque normalement.

Monsieur GUILLAUMET donne une information sur la "Journée du Sang" qui aura lieu à MENNECY le 5 Octobre.

Monsieur LEBORGNE demande à Monsieur ROBERT s'il est exact que la cuisine à envisager à la Résidence Edouard GAURAZ doit être réduite au minimum, la restauration provenant de l'extérieur.

Monsieur ROBERT lui confirme que cette affirmation est contraire aux prévisions, puisqu'il a toujours été dit que tout serait fait sur place, et qu'en conséquence, il faut faire les aménagements qui s'imposent.

0 0
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 0 H. 45

Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'G. Guillaumet', 'F. Guillaumet', and others, some with large initials like 'Ph' and 'A'. There are also some scribbles and marks over the text.